Démarche : Demande d'information - UDAP Hérault : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Le formulaire suivant permet d'avoir une information préalable sur votre projet avant son dépôt, si vous avez un projet de travaux qui se situe au sein d'un secteur patrimonial protégé (dit secteur ABF ou Bâtiments de France). Votre demande Ce formulaire permet de décrire votre projet de travaux en espace protégé et d'obtenir une information préalable de l'UDAP (Bâtiments de France) avant le dépôt officiel d'un projet en mairie ou intercommunalité sur le département de l'Hérault. Identité du porteur de projet Je suis ici en tant que Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Professionnel Collectivité Particulier Numéro de téléphone Nom de l'organisme Par exemple : de la collectivité, de l'entreprise... (facultatif)

Nom et coordonnées du maître d'oeuvre (facultatif) Situation du projet **COMMUNE** Adresse complète numéro, rue, commune (à sélectionner dans la liste déroulante) Pour sélectionner les parcelles concernées par votre projet : 1. Copier/coller votre adresse sur la carte ci dessous 2. Depuis la carte, sélectionner l'option "curseur" (icône "flèche") 3. Pointer les parcelles concernées Il n'est pas nécessaire d'ajouter un fichier GPX ou les coordonnées de localisation. Le projet est-il situé en espace protégé et nécessitera-t-il l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas Dans quel type de site protégé? Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Abords de Monuments Historiques Site Patrimonial Remarquable ☐ Site inscrit Site classé Monument historique Pour connaitre la situation de votre projet : 1. Vous pouvez consulter le tutoriel "Localiser mon projet" : https://bit.ly/3NI1TO7 2. Vous pouvez ensuite noter la situation ci-dessous Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Demande d'information - UDAP Hérault

Demande d'information - UDAP Hérault	
Site Patrimonial Remarquable	
Site inscrit	
Site classé	
Monument historique	
☐ Je ne suis pas sûr de la situation	
Caractéristiques du projet	
Nature des travaux Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Constructions neuves	
Démolition totale ou partielle	
Enseignes	
Extension ou surélévation	
Lotissements	
Couverture	
☐ Façades	
Réhabilitation	
Aménagements extérieurs	
Energies renouvelables	
Menuiseries Menuiseries	
Autres demandes	
Le projet Faire un court descriptif du projet : (15 lignes max.) - projet, matériaux projetés, coloris, un court historique du projet, les antériorités éventuelles, le numéro du dossier	

Pièces-jointes

Transmission des pièces

Afin de faciliter l'étude par le service, nous vous invitons à partager les pièces liées à votre demande via un dossier unique type PDF.

A noter : pour créer un PDF unique à partir de plusieurs pièces, vous pouvez utiliser des solutions comme https://smallpdf.com/fr

Je prends connaissance des pièces nécessaires à l'étude de ma demande

• Photographies annotées du bien (récentes, en couleur et de bonne qualité)

Demande d'information - UDAP Hérault

Photographies annotées de l'environnement (récentes, en couleur et de bonne qualité)

Plans (dessins en élévation des façades, plans des toitures, coupes - état existant et état projeté à une échelle précise)

Documentation matériaux (si pertinent)

En cas de remplacement des menuiseries : une photographie rapprochée, de qualité, récente en couleur de chaque type de menuiseries à remplacer, une description précise des menuiseries : le dessin détaillé des ouvrages (élévations, profils, détail des petits bois et de la traverse d'imposte...), la nature des matériaux, la finition et les teintes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Chargement du dossier PDF unique

Envoi de la demande d'information

Je sais que la présente consultation ne donnera pas lieu à une acceptation pour effectuer les travaux. Une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, ...) devra être déposée en mairie.

Cochez la mention applicable

Oui

Non